

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1713

présenté par

Mme Valentin, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont,
Mme Corneloup, M. Sermier, M. Leclerc, Mme Meunier, Mme Levy, M. Masson, Mme Poletti,
Mme Dalloz, Mme Louwagie, M. de Ganay et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.